



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique forestière

Question écrite n° 50006

Texte de la question

M. Alain Vidalies appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les vives inquiétudes des 11 000 communes propriétaires de forêt qui s'associent à celles des personnels de l'Office national des forêts quant à la pérennité du service public forestier. Les préoccupations exprimées sont d'autant plus fortes que la mise en oeuvre du contrat État-ONF pour la période 2007-2011 tend à démontrer qu'une logique financière implacable tend progressivement à se substituer à la mission première dévolue à cet organisme, à savoir assurer une gestion durable du patrimoine forestier communal en garantissant la richesse environnementale et la protection des milieux naturels. La suppression de nombreux postes ces dernières années et les projets de fermeture sous couvert de modernisation et de restructuration de nouveaux sites ont été vécus par les élus des communes forestières comme un nouveau recul du service public dans les zones rurales, alors que les conséquences de la tempête Klaus ont démontré l'impérieuse nécessité du maintien du maillage territorial assuré par cet établissement. De surcroît, les récentes décisions du conseil de modernisation des politiques publiques qui alourdissent les charges de l'établissement (coût des cotisations sociales à la charge de l'ONF, délocalisation du siège, projet de rachat des maisons forestières en forêt domaniale....) dans un contexte de retournement du marché du bois, avec pour corollaire une baisse mécanique des ressources, placent l'ONF face à une équation financière insoluble qui à terme ne peut que menacer son existence. En conséquence, il lui demande de lui préciser les intentions du Gouvernement en matière de relance de la filière forêt-bois et en particulier les mesures envisagées pour permettre à l'ONF d'assurer ses missions et, notamment, si celles-ci incluent un étalement des charges supplémentaires imposées par la RGPP et la mise en oeuvre rapide du fonds de modernisation de 100 millions d'euros annuel annoncé lors des dernières assises de la forêt.

Texte de la réponse

Le comité de modernisation des politiques publiques a confirmé les missions fondamentales de l'établissement, fixées par le contrat d'objectifs État-ONF pour la période 2007-2011. Celles-ci consistent à assurer la gestion durable des forêts publiques, dans le cadre du régime forestier avec pour corollaire le maintien du versement compensateur. Au-delà du contrat État-ONF, des décisions ont été prises à la suite du comité de modernisation des politiques publiques, notamment une réduction d'effectifs applicable à l'ONF, comme à l'ensemble des opérateurs de l'État et l'augmentation par palier jusqu'en 2011 de la part « patronale » de la cotisation retraite des fonctionnaires, l'intégration de l'Inventaire forestier national, le transfert des maisons forestières, la relocalisation du siège à Compiègne et le versement de dividendes à l'État. En conformité avec ces orientations, il apparaît absolument nécessaire que l'organisation de l'ONF poursuive son évolution. Elle passe impérativement par le resserrement des structures. L'ONF devra définir, en concertation avec ses partenaires des communes forestières, un réseau de terrain explicite, appuyé sur la compétence des unités territoriales et compatible avec les effectifs votés en conseil d'administration. Ce réseau a pour finalité d'assurer, tout au long de l'année, une présence auprès des élus pour conduire les interventions forestières. Enfin la qualité du service de proximité assuré par l'ONF, auprès des maires sera préservée. Pour chaque commune forestière, un correspondant dédié sera identifié et un maillage cohérent en terme d'appui territorial garanti. Cependant, la

crise économique et financière qui touche l'ensemble de la filière-bois et les conséquences de la tempête Klaus auront en 2009 des répercussions sur l'activité et l'équilibre financier de l'ONF. Les résultats positifs de l'ONF en 2007 et 2008 démontrent le résultat des efforts passés et la bonne gestion financière de l'établissement, dans des circonstances normales. C'est pourquoi différents scénarii sont actuellement à l'étude afin que les décisions prises par l'État avant ces événements n'alourdissent pas les charges de l'établissement et lui permettent de passer le cap d'une année 2009 exceptionnellement difficile. Le ministre de l'agriculture et de la pêche veillera à ce que l'évolution de l'établissement s'effectue dans le cadre de concertations, afin de répondre aux préoccupations des personnels et des élus. Pour répondre aux enjeux en matière d'énergies renouvelables et de lutte contre le changement climatique, un recours plus important à la ressource forestière est attendu pour contribuer à la fois au développement du bois dans la construction et au développement de la chaleur et de l'électricité renouvelables. Au total d'ici 2020, les objectifs du Grenelle de l'environnement conduisent à une récolte supplémentaire de 21 millions de mètres cubes, dont 9 millions de bois d'oeuvre et 12 millions de bois énergie. S'agissant de la mobilisation du bois, le ministre de l'agriculture et de la pêche a défendu le projet de fonds de mobilisation lors des discussions interministérielles sur les suites des assises de la forêt ; ces discussions n'ont pas pu aboutir sur ce point. Le 19 mai 2009, le président de la République s'est exprimé pour une gestion effective et une dynamisation de la politique forestière, ce qui marque l'attachement à une politique forestière forte et une réelle volonté de mise en valeur de la filière pour répondre à l'enjeu du soutien à la mobilisation, sans lequel l'augmentation de la demande pourrait se traduire par des importations complémentaires ou d'insolubles conflits d'usages.

Données clés

Auteur : [M. Alain Vidalies](#)

Circonscription : Landes (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50006

Rubrique : Bois et forêts

Ministère interrogé : Agriculture et pêche

Ministère attributaire : Agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 mai 2009, page 5021

Réponse publiée le : 23 juin 2009, page 6115